



4200, boulevard Saint-Laurent  
Bureau 503  
Montreal (Quebec) H2W 2R2  
Tel.: (514) 345-441E  
Télec.: (514) 845-549E  
Courriel: [fondsbell@ip.ca](mailto:fondsbell@ip.ca)  
[www.fondsbell.ca](http://www.fondsbell.ca)

2 Carlton St., Suite 1709  
Toronto, Ontario M5B 1J3  
Tel.: (416) 977-8134  
Fax: (416) 977-3694  
e-mail: [bellfund@ip.ca](mailto:bellfund@ip.ca)  
[www.bellfund.ca](http://www.bellfund.ca)

Pour publication immédiate

Le 2 août 2007

**Le Fonds de la radiodiffusion et des nouveaux médias de Bell annonce de nouvelles mesures de financement pour les productions HD et une augmentation du maximum alloué au boni équivalent à la contribution du télédiffuseur.**

Le Fonds Bell a identifié deux secteurs de l'industrie qui sont en croissance et qui nécessitent du financement additionnel. Pour souligner son 10<sup>e</sup> anniversaire qui aura lieu au mois d'octobre 2007, le conseil d'administration a créé un nouveau financement pouvant atteindre 75 000 \$ attribuable à toute production télévisuelle tournée et diffusée en HD, et a augmenté à 100 000 \$ le maximum de son boni équivalent à la contribution du télédiffuseur dans la production du volet nouveaux médias.

À ce jour, l'aide financière accordée au volet télévisuel de tout projet admissible au Fonds Bell était offerte sous forme de subvention pouvant atteindre 75 % du total des licences télévisuelles canadiennes, et ce, jusqu'à un maximum de 75 000 \$. Dorénavant, le montant de cette subvention sera doublé, jusqu'à un maximum de 150 000 \$, si la production télévisuelle est tournée et diffusée en HD.

De plus, le montant maximum du boni équivalent à la contribution du télédiffuseur dans la production du volet nouveaux médias a été augmenté de 50 000 \$ à 100 000 \$. Ce boni s'ajoute à la subvention première accordée à la production d'un projet de nouveaux médias, laquelle peut atteindre 75 % du coût de production, jusqu'à un maximum de 250 000 \$.

Par conséquent, les producteurs dont le projet a été retenu par le Fonds Bell peuvent maintenant recevoir jusqu'à 500 000 \$ pour une production télévisuelle et le volet nouveaux médias qui y est lié. Ces nouvelles augmentations seront en vigueur à compter de la prochaine date de dépôt, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Le Fonds Bell adapte continuellement ses programmes aux besoins de l'industrie. Ses nouvelles sources de financement sont conçues dans le but de maintenir le leadership et le rôle compétitif que les producteurs canadiens ont acquis dans l'univers des productions multiplateformes.

**À propos du Fonds Bell**

Le Fonds Bell accorde des subventions aux producteurs indépendants canadiens qui développent et produisent des contenus télévisuels exceptionnels liés à des contenus interactifs novateurs destinés aux systèmes numériques. Ces projets de nouveaux médias représentent les développements technologiques de pointe et aident les producteurs d'émissions télévisuelles et les diffuseurs à découvrir la valeur ajoutée d'un contenu conçu pour une diffusion multiplateforme.

Le Fonds de la radiodiffusion et des nouveaux médias de Bell reçoit des contributions annuelles de près de 9 M\$ de Bell ExpressVu à titre de contributions des entreprises de radiodiffusion (EDR) à l'industrie canadienne.

De plus, le Programme d'aide au développement est possible grâce à un don de 10 M\$ provenant des bénéfices tangibles de BCE-CTV. Le Fonds Bell est une corporation à but non lucratif dirigée par un conseil d'administration indépendant dont les membres représentent différents secteurs de l'industrie canadienne de la télévision et des nouveaux médias. Le Fonds est administré par le Fonds indépendant de production.

- 30 -

Pour plus d'information :

514-845-4418

[fondsbell@ipf.ca](mailto:fondsbell@ipf.ca)

[www.fondsbell.ca](http://www.fondsbell.ca)

416-977-8154

[bellfund@ipf.ca](mailto:bellfund@ipf.ca)

[www.bellfund.ca](http://www.bellfund.ca)